

## Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : les bois.

---

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°57

Les bois : Protection des forêts, limitation des défrichés, encourager à bâtir en pierre, interdire les clôtures en bois, planter les rues du Port-Louis.

---

N°42. Bois

Monseigneur,

En général les bois de cette île sont lourds : mais ils ont néanmoins d'excellentes qualités pour la construction et pour toutes sortes d'ouvrages.

Sur les quatre cent mille arpents de terre cultivables que cette île renferme, il en reste encore près de trois cent cinquante mille qui sont couverts en forêts. Les bois ne sont dévastés que sur les bords de la mer qui était le lieu où on devait les conserver avec le plus de soin. Toute la partie de la côte de l'île qui s'étend depuis le Port du sud-est jusqu'à la rivière Noire, en passant par le nord, est entièrement dépouillée de bois à la réserve de quelques petits cantons privilégiés que les habitants du voisinage ont ménagés pour les besoins de leurs troupeaux.

Je vais veiller avec la plus grande attention à la conservation des bois dans l'île, dans les concessions de terrains que nous allons faire, je réserverai d'abord pour Sa Majesté le Poste Jacotet en remontant jusqu'au port du sud-est, et une partie de la savane. Je réserverai partout au bord de la mer, une demi-lieue de profondeur et dans tout cet espace il sera défendu de couper du bois, il sera seulement accordé des permissions aux propriétaires des troupeaux de les y envoyer paître, parce qu'il est reconnu que les troupeaux ne réussissent bien dans cette île que sur les bords de la mer.

Il sera défendu aux particuliers auxquels nous accorderons des concessions de terrain dans l'intérieur de l'île, de faire des défrichés qui aient plus de vingt arpents carré d'une seule étendue. Ils seront tenus à laisser subsister une partie de la forêt autour de chacun de ces défrichés, de manière que leurs plantations soient à l'abri de la violence des vents et que les arbres qui seront ménagés conservent la communication avec la masse des forêts de l'intérieur pour attirer la pluie et la fraîcheur sur tout le terrain.

Il sera également ordonné de conserver une certaine étendue de bois le long de toutes les rivières qui depuis quelques années diminuent sensiblement.

Comme la ville du Port Louis qu'on nomme ici le *Camp* est presque toute bâtie en bois et que la construction des maisons particulières qui se multiplient tous les jours occasionne une consommation énorme de bois, je désirerais avoir une assez grande quantité de maçons et de tailleurs de pierre, pour pouvoir défendre de bâtir en bois dans le Camp. Ce serait certainement un des meilleurs moyens, tant pour économiser les bois de l'île, que pour avoir à un prix raisonnables les bois dont le Roi aurait besoin tant pour la marine que pour ses travaux.

Il faut remarquer que la pierre est partout ici sous la main, que l'île n'en est que trop couverte, que les chemins et les rues mêmes du Camp en sont très embarrassées, et qu'elle est d'une très bonne qualité.

Il faut remarquer encore qu'il n'est point de pays au monde où la chaux soit meilleure et puisse être plus abondante ; toutes les côtes de cette île étant bordées de coraux qui sont la meilleure matière à chaux qu'il y ait dans le monde. Le petit nombre d'habitants qui a bâti ici des maisons de pierre, a l'expérience que les bâtiments qui sont bien plus solides et d'une toute autre durée, coûtent moins que des maisons en bois.

Cent maçons libres et autant de tailleurs de pierre suffiraient ici pour me mettre dans le cas d'exécuter mon projet d'économie pour les bois. Tous ces ouvriers seraient bien employés et feraient des fortunes.

En attendant je vais insérer dans l'ordonnance qui réglera la police particulière de ce camp, une défense de faire des entourages en planches et en palissades. Il ne sera permis de se clore qu'en pierre ou en haies vives. Cet article procurera une économie considérable de bois ; il est inconcevable combien de centaines de milliers de jeunes arbres sont employés ici en palissades qui durent à peine quatre ou cinq années et qu'il faut sans cesse remplacer aux dépens des forêts.

Il sera également ordonné de planter des arbres le long des rues, chacun devant sa maison, tant pour accoutumer les habitants à replanter des arbres que pour procurer de l'ombre et diminuer l'horreur du coup d'œil que présente à tout ceux qui abordent ici la vaste étendue de ce camp, où l'on n'a pas laissé un seul arbre et dont l'aspect est affreux.

J'espère, Monseigneur, qu'avec toutes ces précautions et en exhortant les habitants qui possèdent des terrains dénués de bois, à y en replanter, je parviendrai à réparer les destructions et à conserver les bois dans cette île.

Dès que je pourrai me livrer un peu à l'agriculture, je me propose de faire une plantation d'arbres, en employant le seul moyen que j'aie vu réussir parfaitement dans des pays aussi chauds et aussi fatigués par la violence des vents que l'est notre Isle de France, rien n'est tel que l'exemple, et j'espère que le mien aura le meilleur effet.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, 30 octobre 1767

\* \* \*